

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 24 février 2015 à 20h.

## 2. Présences

*Présent(e)s* : Gandjean Marc, ~~Huet Auguste~~, Amory Bruno, ~~Léonard Willy~~, Massard Jean-Marie, Tourteau Isabelle, Creppe François, ~~Caprasse Brigitte~~, Schröder Diane, Neysen Antoine, ~~Jacoby Sebastian~~, George Amélie, ~~Bissen Bernard~~, Melchior Jean-Louis, Portzenheim Didier, Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre~~, ~~Andrieu Guy~~, Wangen Jean-Michel, Moutschen Benoit, Everbecq Thérèse, Meunier Michel, Hennuy Marc, Haan Michel, Neve Michel, ~~Louis Gédric~~, ~~Gobeaux Frédéric~~, Tourteau Claude, Syne José, ~~Lejeune Jules (échevin)~~, Ralet Noémie (CATU).

*Excusé(e)s* : Huet Auguste, Léonard Willy, George Amélie, Gobeaux Frédéric, Lejeune Jules (échevin)

*Invité(es) présent(es)* : Schmitz Guy (1<sup>er</sup> echevin) et De Potter Luc (Auteur de projet)

### 1. Mot d'accueil du président

### 2. Approbation des PV des réunions précédentes

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2015.

### 3. Présentation par l'auteur de projet du hall sportif prévu au-dessus des terrains de football à Gouvy

L'échevin invité, Guy Schmitz fait un bref historique du projet, ensuite l'architecte auteur de projet, Luc De Potter présente le hall sportif d'environ 2.142 m<sup>2</sup> (Plans, façades, 3d,...), tout en précisant que faute de subvention de la Wallonie disponible pour les grandes infrastructures sous cette législature (budget d'environ 2,4 millions € subventionné à hauteur de 60%), le projet devait être revu à la baisse pour une petite infrastructure ( budget inférieur à 1.400.000euro HTVA et hors frais, subventionné à hauteur de 75% par la Wallonie).

Lors de la présentation, l'auteur de projet évoque des pistes pour réduire les coûts tout en conservant le parti architectural. La version corrigée ne comprendra qu'une seule grande salle avec une hauteur sous poutres de 8,7m pour la pratique de handball. Le nombre de vestiaires sera revu à la baisse,... Dans la mesure du possible, les locaux destinés au ski seront conservés.

Une extension pourrait être envisagée dans le futur.

Séance questions/réponses/remarques :

- La construction du hall sportif ne polluera pas le captage d'eau situé à proximité ?

Réponse de Guy Schmitz : l'eau de ce captage n'est pas utilisée, car elle contient trop de fer.

- Quel est le système de chauffage ?

Réponse de Luc De Potter : A l'heure actuelle, le système de chauffage n'est pas encore défini.

- Quel est le système constructif ?

Réponse de Luc De Potter : A l'heure actuelle, le système constructif n'est pas encore défini. La première esquisse est basée sur un schéma industriel : colonnes, poutres, panneaux.

- Quel sera le revêtement de sol de la salle de sport ?

Réponse de Luc De Potter : A l'heure actuelle, le revêtement de sol n'est pas encore défini, ce sera soit du parquet, du linoléum ou du caoutchouc.

- D'un point de vue énergétique, le hall sportif sera autonome ?

Réponse de Luc De Potter : l'objectif premier est de rentrer dans un budget admissible.

- Les fenêtres en toitures devront pouvoir être occultées comme celles en façades ?

Réponse de Luc De Potter : Ce n'est pas encore défini, nous n'avons pas reçu de remarque d'Infrasport à ce sujet.

- Pourquoi la toiture n'est pas inclinée ? quel est son revêtement ?

Réponse de Luc De Potter : L'utilisation d'une toiture plate est plus rationnelle, il y'a moins d'espace perdu. La toiture sera recouverte d'EPDM et d'un lestage. Si le budget le permet, une toiture végétale pourrait être mise en œuvre.

- Les membres de la CCATM font remarquer que si le projet est réduit, certains espaces devront peut-être disparaître comme les locaux de ski qui ne sont utilisés que peu de jours par an. D'autres s'interrogent sur la possibilité de réduire le budget d'un million € en ne supprimant que la petite salle qui ne fait que 306 m<sup>2</sup>, soit une réduction de coût d'environ 342.000 € si on tient compte d'un prix de construction moyen avancé de 1.120 € du m<sup>2</sup>.

- La CCATM propose la mise en œuvre d'un mur végétal à l'arrière afin d'atténuer l'impact du projet.

- Les membres de la CCATM sont favorables à l'oblique marquant l'entrée, qui accompagne l'utilisateur jusqu'à l'entrée. Par contre ils s'interrogent sur la forme non orthogonale de la cafeteria qui n'apporte rien au projet.

- En conclusion, La CCATM soutient le projet à réduire et souhaite revoir le projet corrigé en temps voulu.

#### **4. Présentation d'un projet d'habitation unifamiliale à Courtil et remise d'un avis motivé de la CCATM**

Les membres de la CCATM accueillent diversement l'architecture contemporaine du projet vu son implantation dans rue hors du centre du village. 9 membres sont défavorables à l'utilisation d'une brique noire comme parement de façade, ils proposent une brique ou un crépi de ton gris moyen à gris foncé. Ils sont divisés : 5 voix pour, 5 voix

contre et 2 abstentions, concernant la volumétrie et plus particulièrement la toiture plate. Les 5 membres contre proposent une toiture inclinée à deux pentes sur le volume principal.

#### **5. Présentation d'un projet d'habitation unifamiliale à Rettigny et remise d'un avis**

Les membres de la CCATM accueillent diversement l'architecture contemporaine du projet, son implantation, les matériaux utilisés et la composition des façades. Ils sont divisés (4 voix pour et 4 voix contre) concernant la volumétrie et plus particulièrement la toiture plate. Les 4 membres contre proposent une toiture inclinée à deux pentes sur le volume principal.

#### **6. Divers**

La CCATM propose, à une très forte majorité, au collège échevinal de former un groupe de travail composé de membres du conseil et de la CCATM afin d'attribuer des noms de rue là où ils sont absents et là où ils prêtent à confusion.

La CCATM invitera la MUFA à venir présenter le CoDT dès son vote final au parlement wallon et l'adoption de ses arrêtés d'application par le ministre en charge de l'urbanisme.

#### **7. Le président clôture la séance à 22h50.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne